



N°DEL148-2019

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES LANDES

GRAND DAX
AGGLOMÉRATION

**EXTRAIT DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION**

L'AN DEUX MIL DIX-NEUF et le **SIX** du mois de **NOVEMBRE** à **18h30**, les membres du Conseil de la Communauté d'Agglomération du Grand Dax, convoqués le **31 OCTOBRE 2019**, se sont réunis en séance ordinaire, au siège de la Communauté, 20 avenue de la Gare à Dax, sous la présidence de Mme Elisabeth BONJEAN.

Conseillers communautaires présents :

M. ABADIE Jean-Marie – Mme DUTOYA Guylaine – Mme BONJEAN Elisabeth – M. MAUCLAIR Stéphane – M. PEDARRIOSSE Francis – Mme HENRARD Marie-Josée – M. BALAO Serge – M. DROUIN André – Mme VERDIERE-BARGAOUI Axelle – M. LALANNE Jean-Pierre – M. NOVO Vincent – M. JANOT Bruno – M. DARRIERE Eric – Mme DOURTHE Sarah – M. DAGES Pascal – Mme BERTHELON Marie-Constance – Mme LACOSTE Aline – M. POMAREZ Serge – M. LE GLOAHEC Jean-Michel – Mme LASSOUQUE-SABOURAULT Bérangère – M. DAGUERRE Jean-Louis – Mme FRAYSSE Chantal – M. DARRIGADE Hervé – M. CARRERE Christian – Mme DI MAURO Catherine – M. DUFAU Jean-Pierre – Mme CANDAU Francette – M. BERTHOUX Christian – M. DUBROCA Bruno – Mme LE MEUR Marie-Christine – M. LAVIELLE Jean – M. FORSANS Alain – M. DELMON Philippe – M. LANGOUANERE Bernard – Mme SCARSI Geneviève – M. DUFORT Jean-Michel – M. BOURDILLAS Thierry.

Conseillers communautaires ayant donné pouvoir :

Mme AUDOUY Véronique
Mme SERRE Anne
Mme BASLY-LAPEGUE Christine
Mme LOUME-SEIXO Viviane
Mme DUDOUS Dominique
M. DUCHESNE Philippe
Mme NIGITA Lydia
M. LE BAIL Gérard
Mme DELMON Catherine
M. DUVIGNAU André
Mme GIRODET Christine
M. BEDAT Henri

Donne pouvoir à :

M. CARRERE Christian
M. MAUCLAIR Stéphane
Mme BONJEAN Elisabeth
M. DROUIN André
M. BALAO Serge
Mme HENRARD Marie-Josée
M. LE GLOAHEC Jean-Michel
Mme LASSOUQUE-SABOURAULT Bérangère
Mme DI MAURO Catherine
M. BERTHOUX Christian
Mme CANDAU Francette
M. POMAREZ Serge

Conseillers communautaires absents et excusés :

Mme AUDOUY Véronique – Mme SERRE Anne – Mme BASLY-LAPEGUE Christine – Mme LOUME-SEIXO Viviane – Mme DUDOUS Dominique – M. DUCHESNE Philippe – Mme DETOILLON Anne-Marie – M. CAGNIMEL Philippe – Mme NIGITA Lydia – M. LE BAIL Gérard – Mme DELMON Catherine – M. DUVIGNAU André – Mme GIRODET Christine – M. LACOUTURE Philippe – M. BEDAT Henri – Mme CAZENAVE Sandrine – Mme CAZAUNAU Anne-Marie – M. CHAHINE Hikmat.

Secrétaire de séance : M. MAUCLAIR Stéphane

OBJET : GEMAPI – SYNDICAT DU MOYEN ADOUR LANDAIS (SIMAL) - ENQUETE PUBLIQUE PREALABLE A LA DECLARATION D'INTERET GENERAL CONCERNANT LE PROGRAMME PLURIANNUEL DE GESTION DES COURS D'EAU (PPGCE) DU BASSIN VERSANT « ADOUR ET AFFLUENTS » 2019-2026

Monsieur le Vice-président expose,

Vu la loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) attribuant aux établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre la compétence « gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations » (GEMAPI) qui comprend les missions « 1, 2, 5, 8 » définies au L.211-7 I du Code de l'environnement ;

Vu le Code de l'environnement, notamment les articles L.213-1 à L.213-19, portant sur les projets de travaux, d'ouvrages ou d'aménagements soumis à enquête publique ;

Vu le Code de l'environnement, notamment l'article R.181-38, qui stipule que le Préfet sollicite l'avis des collectivités territoriales susceptibles d'être impactées par le projet au plus tard 15 jours après la clôture de l'enquête publique ;

Vu l'Arrêté du Préfet de la Région Midi-Pyrénées, coordonnateur de bassin Adour-Garonne, du 1er décembre 2015 portant approbation du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) 2016-2021 du bassin Adour-Garonne et arrêtant le programme pluriannuel de mesures correspondant, et notamment les orientations D16, 17, 18, 20, 21, 22, 39 et 48, déclinés dans les objectifs de gestion du Programme Pluriannuel de Gestion des Cours d'Eau ;

Vu l'Arrêté inter-préfectoral du 30 janvier 2015 portant approbation du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) « bassin amont de l'Adour », et notamment l'orientation O « Mettre en place une gouvernance adaptée à l'échelle du bassin versant de Adour amont » et sa sous-disposition 31.1 -, Promouvoir l'émergence ou la restructuration de structures gestionnaires des cours d'eau à une échelle hydrographique cohérente qui préconise « la mise en place de programmes pluriannuels de gestion des cours d'eau, élaborés de manière concertée et collective » ;

Vu l'Avis de compatibilité du projet, émis par la Commission Locale de l'Eau du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Adour amont ;

Vu la délibération DEL08-2018 de la Communauté d'Agglomération du Grand Dax en date du 7 février 2018 transférant une partie de la compétence GEMAPI au SIMAL ;

L'étude stratégique menée par le Syndicat du moyen Adour Landais sur l'ensemble de son bassin versant vise une gestion globale et équilibrée des cours d'eau et de leurs bassins versants à une échelle hydrographique cohérente.

Le SIMAL vise un dépôt du dossier unique, volet réglementaire comprenant une Déclaration d'Intérêt Général et une autorisation environnementale, lui permettant de justifier ses actions et d'intervenir, selon ses compétences, sur l'ensemble de son périmètre effectif au 1er janvier 2019.

La démarche s'est appuyée sur une large consultation des divers acteurs du territoire (élus, riverains, partenaires institutionnels), notamment à travers la tenue de plusieurs réunions d'information à l'attention des élus et des réunions publiques à l'attention des riverains ; cette concertation transversale des acteurs a permis de faire émerger une vision commune quant à la hiérarchisation des enjeux, aux objectifs de gestion et aux actions proposées.

APRES AVOIR ENTENDU LE RAPPORTEUR,

LE CONSEIL, A L'UNANIMITE,



Article 1 : APPROUVE les principes généraux du programme d'actions, les enjeux et leur hiérarchisation, les objectifs de gestion et les actions inscrites dans le programme pluriannuel de gestion des cours d'eau « Adour et affluents » ;

Article 2 : APPROUVE les modalités et règles de gestion définis dans le programme pluriannuel de gestion des cours d'eau ;

Article 3 : EMET UN AVIS FAVORABLE sur le dossier porté par le Syndicat du moyen Adour Landais (SIMAL), de Déclaration d'Intérêt général (DIG) pour la période 2019-2026 et comportant une demande d'autorisation environnementale au titre des articles L.181.1 et suivant du Code de l'environnement concernant le Programme Pluriannuel de Gestion des Cours d'Eau du bassin versant « Adour et affluents ».

Article 4 : La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Pau (sur place ou par envoi postal à l'adresse suivante : Villa Noulibos - 50, Cours Lyautey - 64000 Pau Cedex, ou par voie dématérialisée à l'adresse <http://www.telerecours.fr/>).

Article final : Madame la Présidente est chargée de l'exécution de la présente délibération.

**DELIBERE EN SEANCE,
Les jour, mois et an que dessus,
Suivent les signatures,
POUR COPIE CONFORME,
DAX, le 6 novembre 2019
LA PRESIDENTE,**


Elisabeth BONJEAN.

Envoyé en préfecture le 14/11/2019

Reçu en préfecture le 14/11/2019

Affiché le 14/11/2019

ID : 040-244000675-20191106-DEL148_2019-DE

